

NAUTISME SCOLAIRE

HAUT-LÉON COMMUNAUTE



44

Comment peut-on vivre en Haut-Léon sans mettre les pieds dans l'eau ou sur le sable ?

Les élus communautaires considèrent que les habitants de notre territoire, tout particulièrement les scolaires, doivent pouvoir profiter de notre situation géographique littorale afin d'apprendre à naviguer et à connaître leur environnement.

HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ,
C'EST 14 COMMUNES



UN DISPOSITIF DE SOUTIEN AU NAUTISME SCOLAIRE

A partir de 2023, une participation financière sera octroyée par Haut-Léon Communauté (HLC) afin de participer au financement du nautisme scolaire des élèves de cycle 3 (CM1-CM2).

OBJECTIFS

- Permettre aux enfants scolarisés sur le territoire de s'initier aux pratiques sportives nautiques ;
- Proposer un parcours sportif complet dès le plus jeune âge en assurant les cours de Natation scolaire à la Piscine, gérée par HLC, puis de suivre des activités nautiques et de sensibilisation à l'environnement.

FINANCER UN PROJET NAUTISME SCOLAIRE, C'EST :

- Une volonté commune de donner la possibilité à chaque élève du territoire de bénéficier de séances nautiques ;
- L'opportunité pour les jeunes de découvrir le nautisme puis de poursuivre dans la pratique sportive nautique en stage ou à l'année ;
- Un projet fédérateur en faveur de la Jeunesse, du Sport et de l'Éducation ;
- Une action qui participe à la valorisation de la dynamique du territoire...

FONCTIONNEMENT

Le dispositif communautaire de soutien au nautisme scolaire concerne tous les élèves des classes de CM1 et CM2 des 14 communes de Haut-Léon Communauté soit environ 25 classes et 600 élèves.

La participation financière concerne le financement de six séances « Activités nautiques » et de deux séances « Sensibilisation à l'environnement ».

FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE

Haut-Léon Communauté s'engage à prendre à sa charge, par séance et par élève :

ACTIVITÉS NAUTIQUES

50 % du coût calculé sur un plafond fixé à 22 € par séance ;

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

50 % du coût calculé sur un plafond fixé à 12 € par séance ;

A l'instar des déplacements à la Piscine, le transport des élèves est pris en charge par la Communauté.

Enfin, la Haut-Léon Communauté assure la Coordination Nautique de ce dispositif.

PROCÉDURE

Les enseignants de CM1 et CM2 intéressés par la démarche communautaire en faveur du nautisme scolaire doivent réaliser les démarches suivantes :

- 1 Construction d'un projet pédagogique et planification des séances avec les prestataires nautiques, identifiés par la Communauté.
- 2 Echanges avec le coordonnateur nautisme de Haut-Léon Communauté sur le projet de nautisme scolaire.
- 3 Contact avec la commune pour connaître les éventuelles modalités de financement complémentaire qui pourrait tenir compte du type d'activités, la localisation de ses activités.
- 4 Demande de prise en charge communautaire à adresser à Haut-Léon Communauté pour valider le financement des activités et le transport.
- 5 Instruction de la demande par Haut-Léon Communauté ; après avis favorable, les séances sont programmées.

[CONTACT]



THOMAS COLLOC
COORDINATEUR NAUTISME HAUT-LÉON COMMUNAUTÉ
06 45 51 95 86
NAUTISMEHAUTLEON@HLC.BZH
WWW.HAUTLEONCOMMUNAUTE.BZH

PARTENAIRE



"DEFI EAU-LEON"

Le contenu des séances, coconstruit, avec les acteurs du nautisme, se décline autour de trois enjeux :

- Construire un parcours d'appropriation à la mer ;
- Former un marin à l'école primaire ;
- Former un écolier sensible à son environnement.